

## **Avis 52-319 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières**

### **État d'avancement du projet de règle abrogeant et remplaçant la *Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs***

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient le présent avis en vue d'informer les participants au marché de l'état d'avancement du projet d'abrogation et de remplacement de la *Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* ainsi que les annexes et l'instruction complémentaire connexes (ensemble, les « textes actuels »).

Le 30 mars 2007, nous avons publié pour consultation les documents suivants :

- le projet de la *Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- les projets d'Annexes 52-109A1, 52-109AMP1, 52-109AM1, 52-109A1 – PAPE/PCI, 52-109A1N, 52-109A1 – Notice annuelle, 52-109A2, 52-109A2 – PAPE/PCI et 52-109A2N;
- le projet d'Instruction complémentaire relative à la *Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;

(ensemble, les « projets de textes »).

Les projets de textes visaient à abroger et à remplacer les textes actuels.

La période de consultation a pris fin le 28 juin 2007. Nous avons reçu 53 mémoires. Par suite d'un examen approfondi des commentaires reçus, nous avons décidé d'apporter d'importantes modifications à certains aspects du projet. Nous publierons donc pour consultation une version modifiée des projets de textes et ne les mettrons pas œuvre dans leur forme définitive le 30 juin 2008. Lors de la publication pour consultation de la version modifiée des projets de textes, nous communiquerons la date d'entrée en vigueur prévue.

Parmi les modifications apportées, on compte notamment celle qui consiste à ne plus obliger le chef de la direction et le chef des finances d'un émetteur émergent à attester qu'ils ont conçu les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière et qu'ils ont évalué leur efficacité. La nouvelle attestation comprendra une explication destinée aux investisseurs sur la façon dont elle diffère de l'attestation complète déposée par les émetteurs assujettis qui ne sont pas émergents.

Les émetteurs émergents doivent savoir que la règle actuelle demeurera en vigueur jusqu'à ce que la nouvelle règle soit prise. Toutefois, les autorités en valeurs mobilières de certains territoires ont accordé ou ont l'intention d'accorder des dispenses en vue de permettre à un émetteur émergent de déposer des attestations intermédiaires et annuelles pour les périodes prenant fin le 31 décembre 2007 ou par la suite dans une forme comportant la modification projetée dont il est question dans l'alinéa précédent. Les émetteurs émergents devraient consulter le site Web de l'autorité en valeurs mobilières du territoire où ils sont assujettis pour savoir s'ils peuvent se prévaloir d'une telle dispense ou de toute autre forme d'aménagement relatif au dépôt des attestations en vertu de la *Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

## Questions

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

### *Autorité des marchés financiers*

Sylvie Anctil-Bavas  
Chef comptable  
514-395-0337, poste 4291  
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Nicole Parent  
Analyste, Direction des marchés des  
capitaux  
514-395-0337, poste 4455  
nicole.parent@lautorite.qc.ca

### *Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*

John Carchrae  
Chief Accountant  
416-593-8221  
jcarchrae@osc.gov.on.ca

Marion Kirsh  
Associate Chief Accountant  
416-593-8282  
mkirsh@osc.gov.on.ca

Mark Pinch  
Accountant, Corporate Finance  
416-593-8057  
mpinch@osc.gov.on.ca

Sandra Heldman  
Senior Accountant, Corporate Finance  
416-593-2355  
sheldman@osc.gov.on.ca

Paul Hayward  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
416-593-3657  
phayward@osc.gov.on.ca

### *British Columbia Securities Commission*

Carla-Marie Hait  
Chief Accountant, Corporate Finance  
604-899-6726  
chait@bcsc.bc.ca

Sheryl Thomson  
Senior Legal Counsel, Corporate  
Finance  
604-899-6778  
sthomson@bcsc.bc.ca

*Alberta Securities Commission*

Fred Snell  
Chief Accountant  
403-297-6553  
fred.snell@seccom.ab.ca

Kari Horn  
General Counsel  
403-297-4698  
kari.horn@seccom.ab.ca

Patricia van de Sande  
Securities Analyst  
403-355-4474  
patricia.vandesande@seccom.ab.ca

*Commission des valeurs mobilières du Manitoba*

Bob Bouchard  
Director, Corporate Finance  
204-945-2555  
bbouchard@gov.mb.ca

**Le 23 novembre 2007**